

### IMPORTANCE DES COURS D'EAU EN MILIEU FORESTIER

La faune est une composante patrimoniale qui contribue au développement économique du territoire de l'Agence Chaudière. Certains milieux naturels appelés **habitats fauniques** possèdent une importance particulière dans la réalisation du cycle vital de diverses espèces et sont protégés légalement en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. L'**habitat du poisson** est un des milieux naturels protégés légalement par cette loi ainsi que par la *Loi sur les Pêches*. Celui-ci se définit comme « un lac, un marais, un marécage, une plaine d'inondations ou un cours d'eau, lesquels sont fréquentés par le poisson ». L'aménagement forestier, tout comme un bon nombre d'activités humaines, agit sur la faune en modifiant les habitats dont elle dépend. En terres privées, comme ailleurs, l'adoption de saines pratiques peut contribuer à conserver ou même améliorer ces milieux.

### COURS D'EAU, UN HABITAT DE CHOIX!



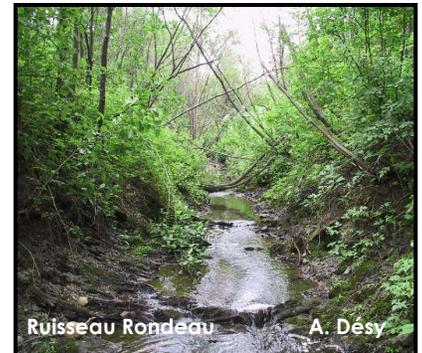
Lac Belmina

Andréanne Désy

Du point de vue écologique, tout endroit où il y a de l'eau, que ce soit en permanence ou temporairement, est susceptible d'être un **habitat pour les poissons** et autres animaux aquatiques. Toutefois, une condition s'applique. Cette eau doit être de qualité et en quantité suffisante. Un apport de sédiments fins par des travaux forestiers, par exemple, pourrait mettre la vie des alevins et des œufs de poissons en danger en plus d'irriter leurs branchies et de limiter leurs déplacements. Nonobstant les croyances populaires, les cours d'eau intermittents présentent souvent un excellent potentiel comme frayères ou comme aires d'alevinage (sites utilisés pour la croissance des jeunes poissons). Malgré qu'ils soient asséchés une partie de l'année, ces petits cours d'eau méritent autant de protection que ceux qualifiés de permanents. N'oublions pas que c'est la qualité des petits cours d'eau qui détermine celle des grands.

### POURQUOI PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES BANDES RIVERAINES?

Les bandes riveraines sont d'une importance capitale pour la santé d'un cours d'eau. Elles débutent à la ligne des hautes eaux et s'étendent vers les terres. La végétation naturelle qui compose la bande riveraine sert d'habitat pour de nombreuses espèces fauniques. Elle constitue aussi une barrière efficace contre l'apport de sédiments dans les cours d'eau, protège contre l'érosion, procure un écran contre le réchauffement excessif de l'eau, agit comme régulateur du cycle hydrologique, sert de filtre contre la pollution de l'eau et joue le rôle d'un brise-vent naturel. Voici donc d'excellentes raisons de conserver la bande riveraine intacte pour la santé du cours d'eau ainsi que l'écosystème environnant.



Ruisseau Rondéau

A. Désy

### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- En plus d'être une source d'eau potable, les cours d'eau et les plans d'eau ont une grande valeur écologique et contribuent grandement à la productivité forestière. Ces milieux sensibles ainsi que leurs bandes riveraines doivent être considérés lors de la réalisation de travaux sylvicoles.

Éléments à respecter	Pour quelles raisons?
Éviter les cours d'eau lors de la conception des chemins forestiers, mais lorsque l'aménagement d'un ponceau est inévitable, préconiser de saines pratiques	Les ponceaux occasionnent souvent des impacts sur les cours d'eau et par le fait même détériorent l'habitat des espèces qui y vivent. En plus d'améliorer la durée de vie de l'ouvrage, une installation adéquate permettra de diminuer l'apport de sédiments et d'assurer la libre circulation des poissons. <b>(Voir la fiche technique L'aménagement de traverses de cours d'eau)</b>

# Les lacs, rivières, ruisseaux et cours d'eau intermittents

## FICHE TECHNIQUE



Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées de la Chaudière

Éléments à respecter	Pour quelles raisons?
Conserver une bande riveraine minimale de 10 ou 15 m à partir de la ligne naturelle des hautes eaux (Consulter les règlements municipaux pour le périmètre de protection des rives, du littoral et des plaines inondables)	Les arbres et arbustes conservés stabilisent les berges et contrôlent l'érosion. Leur couvert forestier limite l'apport de sédiments des eaux de ruissellement en réduisant la force d'impact de la pluie ainsi qu'en ralentissant la vitesse d'écoulement de l'eau pour laisser le temps aux plantes et au sol de l'absorber. De plus, les arbres préviennent le réchauffement excessif de l'eau en créant de l'ombre et en gardant l'humidité du sol. Or, le rôle des arbres dépasse largement la fonction de filtre à sédiments et de régulateur de température. En effet, le feuillage protège aussi le rivage des vents violents et dissimule des quantités appréciables d'insectes pouvant servir de nourriture à diverses espèces fauniques.
Ne pas détourner, creuser, empiéter ou redresser les cours d'eau qui élimineraient leurs courbes naturelles (méandres)	Ces opérations apportent inévitablement un grand apport de sédiments en plus de détruire le lit du cours d'eau et la végétation. De plus, le redressement des cours d'eau provoque une augmentation de la vitesse du courant risquant ainsi d'entraîner la dégradation des rives ou l'accumulation de sédiments sur place et même parfois très loin en aval.
Ne pas prélever de gravier ni de pierres dans le lit des cours d'eau	Cette activité détruit l'habitat du poisson et provoque la mise en circulation de particules fines.
Ne pas abaisser ou rehausser le niveau des cours d'eau	Les berges inondées ont une composition végétale spécifique et beaucoup d'animaux en dépendent, tel le brochet qui y dépose ses œufs. Changer le niveau de l'eau entraîne d'importantes répercussions sur la faune et la flore.
Éviter les passages à gué	Ceux-ci endommagent le lit du cours d'eau et mettent en suspension des particules fines. Attention, même si une traverse à gué est autorisée, l'habitat du poisson ne doit être altéré d'aucune manière puisque la réglementation en vigueur s'applique toujours.
Éviter la circulation de véhicules motorisés près des rives des cours d'eau	La circulation près des rives détruit la végétation qui maintient le sol en place, crée des ornières modifiant l'écoulement naturel des eaux et cause la mise en suspension de particules de sol dans les cours d'eau. Cette surcharge de particules contribue donc à la baisse de productivité du milieu aquatique et des écosystèmes en général.
Préconiser des coupes de petites superficies à proximité des cours d'eau (en dehors de la bande riveraine)	Les conséquences des travaux sur l'écoulement normal des cours d'eau de même que les risques de fortes crues seront ainsi réduits.
Ne pas déverser de produits chimiques	Ceci est l'évidence même; la pollution affecte directement la vie aquatique en changeant la composition chimique du cours d'eau et en restant à jamais dans l'eau.
Ne pas laver la machinerie dans les cours d'eau	L'huile et le pétrole diminuent la qualité de l'eau et empoisonnent les sols riverains.
Respecter les saines pratiques d'intervention	Une bonne gestion des cours d'eau sur votre propriété aura un impact positif sur le milieu ainsi que sur la qualité du réseau de lacs et de cours d'eau de votre entourage. <b>(Voir les fiches techniques L'aménagement de traverses de cours d'eau et Les milieux humides)</b>

# Les lacs, rivières, ruisseaux et cours d'eau intermittents

## FICHE TECHNIQUE



Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées de la Chaudière

### LECTURES SUGGÉRÉES

BERNIER, S., GAUVREAU, M. et P. DULUDE. 1998. *Le castor et l'omble de fontaine : Modalités de gestion interactive*. Association des gestionnaires des territoires fauniques de Charlevoix-Bas-Saguenay et ministère de l'Environnement et de la Faune, 34 p.

CANARDS ILLIMITÉS CANADA. 2000. *Guide d'information sur les milieux humides et les bandes riveraines dans les zones agricoles et forestières*. Québec, 4 dépliants.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC. Guide technique sur le démantèlement d'embâcles. FFQ, Québec. (12,95 \$)

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC ET MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. 1996. *Habitat du poisson. Guide de planification, de réalisation et d'évaluation d'aménagements*. Québec, 133 p. (14,95 \$)

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC ET LA SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. 2000. *Aménagement des boisés privés pour la faune – Vol. 1 : Guides techniques 1 à 13*. FFQ, 92 p. (12,95 \$) ([www.fondationdelafaune.qc.ca/html/Fpublications.html](http://www.fondationdelafaune.qc.ca/html/Fpublications.html))

FORTIN, C., LALIBERTÉ, M. et J. OUZILLEAU. 2001. *Guide d'aménagement et de gestion du territoire utilisé par le castor au Québec*. FFQ, Sainte-Foy, 112 p.

GOUPIL, J.-Y. *Protection des rives, du littoral et des plaines inondables : guide des bonnes pratiques*. Ministère de l'Environnement, les publications du Québec, Québec, 147 p.

GRATTION, L. et al. 1998. *Délimitation de la ligne des hautes eaux : méthode botanique simplifiée*, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Québec, 51 p.

PAQUET, J. et GROISON, V. 2004. *Guide terrain - Saines pratiques d'intervention en forêt privée, Nouvelle édition*. Fédération des producteurs de bois du Québec, Longueuil, 123 p. (10,00 \$)

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS QUÉBEC ET PÊCHE ET OCÉANS CANADA. *Le poisson dans tous ses habitats - L'habitat du poisson : mieux le connaître pour mieux le préserver*. Québec, 6 p.